



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU LUNDI 17 MAI 2021 A 20H00
SALLE SOCIOCULTURELLE DE SAINT MALO DU BOIS**

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle socioculturelle sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 12 mai 2021, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Membres présents : PRAILE Arnaud, Maire, MORIN Stéphane, GASCHET Cédric, LAVAUD Sonia, RAUTUREAU Anthony, Adjoint, ALLAIRE Michelle, AUBINEAU Christian, BOISSINOT Robin, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, LERIN Sophie, LOIZEAU-BIRON Isabelle, MASSE Catherine, MIDAVAINNE Anne, ONILLON Adeline, RAMBAUD Christine, RONGEARD Mathieu, Conseillers Municipaux

Membres absents excusés : LEMOINE Marietta, HULIN Thomas

Désignation du secrétaire de séance : LOIZEAU-BIRON Isabelle

→ Le procès-verbal de la séance du 12 AVRIL 2021 est approuvé à l'unanimité.

TIRAGE AU SORT JURY D'ASSISES 2022

Chaque année un tirage au sort est réalisé à l'aide de la liste électorale de la commune afin de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés. Cette liste est ensuite transmise au Tribunal de Grande Instance de La Roche sur Yon. Elle comprend un nombre de noms triple de celui des jurés qui seront appelés à siéger. 3 personnes ont donc été tirées au sort publiquement. Il s'agit de :

1. **MARTIN Charline**
2. **MAINDRON Christiane née FRUCHET**
3. **PARADA Lydia née BILLAUD**

ORDRE DU JOUR

I DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

1. Déclarations d'Intention d'Aliéner

Non exercice du DPU pour le dossier ci-dessous :

- Déclaration en date du 3 mai 2021 – Bâti sur terrain - Section B n° 2 073 et 2074 – 1 rue des Vendéens appartenant à l'association FESTIVAL DE POUPET.

2. Marchés signés

Commune

DATES SIGNATURE	LIEUX	OBJETS/TRAVAUX	ENTREPRISES	MONTANTS TTC
15/04/2021	Poupet	Réalisation béton chemin accès Poupet	BARRE AMENAGEMENT TP	1 836,00 €
22/04/2021	Mairie	Réfection façade	SATINE	13 563,18 €
22/04/2021	Mairie	Appui de fenêtre infiltration	OS COUVERTURE	2 899,84 €
22/04/2021	Mairie	Logiciel réservations salles	COSOLUCE	1 013,47 €
26/04/2021	Moulin	Fabrication et pose de garde-corps	AMG METALLERIE	6 800,00 €
10/05/2021	Commune	Mobilier urbain	MANUTAN COLLECTIVITE	5 721,00 €
11/05/2021	Commune	Paillage châtaignier	ECOBOIS ENERGIE	1 737,45 €

II VOIRIE

1. Base Adresse Locale Vendée (BAL 85) - Changement de certaines dénominations de rues

Il est rappelé qu'en séance du 9 novembre 2020 le conseil municipal a approuvé la convention de publication de données ouvertes à signer avec la Communauté de Communes du Pays de Mortagne ayant pour objet de permettre à GéoVendée, plateforme départementale en matière d'information géographique du département de la Vendée, de publier les données ouvertes de la Commune sur le portail « data.vendee.fr ».

Les adresses font partie du socle de base des données publiques devant être mises en open data. Elles sont stratégiques dans de nombreux domaines comme la sécurité, le commerce, l'état civil, les impôts et le déploiement de la fibre.

Après vérification des données, il convient de procéder aux modifications suivantes :

Lieux	Parcelles	Type modification	Ancienne adresse	Nouvelle adresse
La Foy	B 1205	Création lieu	La Foy	Les Lilas
La Lande	A 965	Création lieu	La Lande	Les Lilas
Le Champ Totet	A 1124	Création lieu	Le Champ Totet	Le Fleuron
Le Cèdre bleu	B 2558	Modification adresse	Le Cèdre bleu	48 rue de Tempyre
Zone de la Perdriette	A 1205	Modification adresse	25 rue des Vendéens	2 rue de la Perdriette
Zone de la Perdriette	A 1745	Modification adresse	Rue des Vendéens - ZA de la Perdriette	1 rue des Gâts
Zone de la Perdriette	A 1829	Modification adresse	Rue François Viette	13 rue de La Perdriette
Zone de la Perdriette	A 1154	Création impasse	1 La Perdriette	5 impasse de la Perdriette
Zone de la Perdriette	A 1763	Création impasse	2 La Perdriette	7 impasse de la Perdriette
Zone de la Perdriette	A 1782	Création impasse	ZI de la Perdriette	4 impasse de la Perdriette

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les différentes modifications détaillées dans le tableau ci-dessus.

Exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

III INTERCOMMUNALITE

1. Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne – Transfert de compétence « mobilités »

Lors de sa réunion du 10 mars dernier le conseil communautaire a décidé d'approuver un nouveau projet de modification des statuts.

Cette vingt-et-unième modification des statuts est proposée afin d'atteindre deux objectifs :

- a) *Introduction de la compétence « Organisation de la mobilité »* au titre des autres compétence en applications de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (LOM) visant à améliorer la gouvernance de la mobilité pour mieux répondre aux besoins quotidiens des citoyens, des territoires et des entreprises.

La LOM a pour objectifs de :

- Supprimer les nombreuses "zones blanches" de la mobilité en s'assurant que l'ensemble du territoire français puisse avoir une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) qui propose des offres de transport alternatives à la voiture individuelle ;
- Répondre aux enjeux de déplacements domicile-travail ;
- Apporter une réponse aux besoins des publics fragiles ;
- Infléchir la courbe d'émission de CO2 et accompagner la transition énergétique du secteur.

- b) *Adaptations techniques et actualisation des statuts.*

Il sera proposé au conseil municipal de se prononcer sur la prise de compétence « organisation de la mobilité » par la Communauté de Communes du Pays de Mortagne et d'approuver le transfert de cette compétence et le projet des nouveaux statuts de la Communauté de Communes.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de se prononcer favorablement à la prise de compétence « organisation de la mobilité » par la Communauté de Communes du Pays de Mortagne, d'approuver le transfert de cette compétence à la Communauté de Communes et d'approuver le projet de nouveaux statuts en découlant.

Exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

IV RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES EXTERIEURS

1. Convention avec Familles Rurales Service Jeunesse

Il convient de passer une convention avec l'association locale de Familles Rurales concernant le poste à mi-temps sur la jeunesse et à mi-temps sur la périscolaire.

Cette convention prévoit :

- La participation financière de la commune au poste d'animateur jeunesse ;
- La mise à disposition d'un agent de Familles Rurales les jours d'école pour l'animation de la pause méridienne (1h00 par jour)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire :

- A signer une convention de mise à disposition d'un agent de la commune au bénéfice de la commune ;
- La convention d'association avec Familles Rurales dans le cadre de la participation financière communale.

Exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

V QUESTIONS DIVERSES

Saint Malo du Bois,
Le 07/06/2021

Le Maire
Arnaud PRAILE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Arnaud Praile', written over a horizontal line.